

FEDERATION FRANCAISE DE BALL TRAP

REGLEMENT DU PARCOURS

REGLEMENT DU PARCOURS

1 GENERALITES.

Selon la configuration du terrain, un stand de Parcours doit être équipé d'un nombre suffisant d'appareils lanceurs de plateaux pour que les tireurs puissent retrouver les conditions de tir de chasse au gibier naturel : perdreaux, canards, faisans, lapins, etc. devant soi, rasants, en battue, traversards et demi - traversards, en plaine ou au bois, gênés ou non par des arbres ou massifs d'arbustes.

2 STAND DE TIR.

Ce stand devra être homologué par les Fédérations nationales pour l'organisation des compétitions nationales et par la Fédération Internationale pour des compétitions internationales.

2.1 PAS DE TIR.

Les pas de tirs seront <u>délimités</u> par des carrés de 1 m de côté ou des cercles de 1 m de diamètre environ.

2.2 LANCEURS.

Minimum 4 lanceurs par parcours ancien système et minimum 3 lanceurs par poste de tir nouveau système (en ligne), soit 12 lanceurs par ligne de tir minimum. Machines manuelles, automatiques ou mixtes, "repérées" par des lettres alphabétiques (A, B, C, D) partant de la gauche vers la droite du pas de tir.

2.3 DISPOSITIFS DE LANCEMENT.

Les lanceurs pourront être commandés manuellement, par un système semi-automatique (télécommande) ou automatique (sono-pull).

2.4 TRAJECTOIRES.

Choisies au gré de l'organisateur et en fonction du terrain, exemple: lapin, tour, chandelle, 2ème plateau de fosse, etc.

Sur l'ensemble des plateaux composant une compétition, un minimum de deux (2) machines de lapin est obligatoire : une machine lançant un lapin de la gauche vers la droite et une de la droite vers la gauche.

Les tracés seront établis, contrôlés et au besoin modifiés (sécurité, variété, équilibre des trajectoires) par des délégués de la FITASC pour les compétitions internationales ou par des délégués nationaux pour les compétitions nationales avant le début de la compétition et ce en présence du responsable du tracé initial et de l'arbitre responsable.

Il est de la responsabilité du tireur de casser ses cibles à un endroit visible et jugeable par l'arbitre. Aucune contestation mettant en cause la décision de l'arbitre ne sera recevable.

Les entraînements se feront sur des trajectoires différentes de la compétition.

2.5 CIBLES (PLATEAUX)

Les plateaux à utiliser sont les plateaux normaux et des plateaux plus minces et de plus petit diamètre ayant une vitesse plus élevée, type mini, super mini, battue, bourdon, flash (ou éventuellement des hélices). Les plateaux devront être obligatoirement de couleur noire ou orange. Leur couleur devra être choisie dans le but de les rendre le plus visible possible, en fonction du cadre environnant.